



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 487-2024

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

QUE le *Règlement n° 487-2024 modifiant le règlement 481-2023 – calendrier des séances ordinaires du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut pour l'année 2024 et date de la vente des immeubles pour non-paiement des taxes* a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion :	14 mai 2024
Dépôt du règlement :	14 mai 2024
Adoption :	11 juin 2024
Entrée en vigueur :	14 juin 2024

Ledit règlement est présentement au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, rue Valiquette à Sainte-Adèle) et toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau. Il est également disponible sur le site internet de la MRC des Pays-d'en-Haut à l'adresse suivante, sous la rubrique « règlements » : <https://lespaysdenhaut.com/documents-et-publications-2021/>

Le présent règlement entrera en vigueur le 14 juin 2024.

Fait à Sainte-Adèle, le 14 juin 2024.

Mylène Perrier,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant copie(s), tel que désigné par le conseil, le 2 juillet 2024 à 10 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2 juillet 2024.

Anne-Claire Robert
Directrice générale et greffière-trésorière